



Programme d'assurance pour les membres de l'A2C

Programme d'assurance intégré en **responsabilité civile**, en responsabilité **erreurs et omissions**, en assurance **cyber-sécurité**, en responsabilité des **administrateurs et dirigeants** et en assurance des **biens** pour les **agences de communication créative**.

Gestion de risques

Votre protection d'assurance est-elle vraiment efficace?

Imaginez l'un des scénarios suivants :

- Un client poursuit votre agence alléguant que les services offerts ne répondent pas à leurs attentes;
- Votre réseau informatique est piraté et des renseignements personnels et confidentiels sont volés;
- Un tiers allègue que votre client a commis une infraction aux droits d'auteur en publiant le contenu créé par votre entreprise;
- Un sinistre endommage des biens et de l'équipement électronique ce qui mène à une interruption des affaires;
- Un employé poursuit votre agence, alléguant être victime de discrimination et de harcèlement.

Si vous dépendez d'une seule assurance, comme la responsabilité civile générale, pour répondre aux risques de votre entreprise et de vos obligations contractuelles, il est probable qu'il y ait des lacunes de couverture.

Identifier et comprendre les risques réels pour votre entreprise et les couvertures d'assurance dont votre entreprise a besoin pour protéger ses actifs est plus important que jamais dans l'environnement actuel où ces risques convergent. Les agences de communication créative ont besoin d'une solution d'assurance intégrée et transparente offerte par une firme de gestion de risque et un assureur de confiance.

Programme d'assurance A2C

Le programme d'assurance proposé aux membres de l'A2C vise à couvrir une variété de risques liés aux agences de communication créative et leur offre une police combinée pour les biens, l'interruption des affaires, et la responsabilité civile générale, ainsi qu'une assurance pour la responsabilité erreurs et omissions, la cyber-sécurité, et les administrateurs et dirigeants incluant les pratiques d'emplois.

- Une police flexible qui vous offre la possibilité de répondre à vos risques spécifiques et la tranquillité d'esprit que la couverture est adaptée à vos besoins au fur et à mesure que votre entreprise évolue.
- Des éléments de couverture intégrés, vous permettant ainsi de résoudre vos risques convergents et de réduire les écarts potentiels dans la couverture.
- Une approche modulaire de la couverture qui simplifie le processus de traitement des réclamations avec un seul assureur.
- Une couverture globale qui est conçue pour répondre à vos besoins en matière de responsabilité des médias, d'erreurs et omissions et de cyber-sécurité.



L'avantage Marsh (courtier)



- L'équipe de Marsh est présente auprès d'agences et est à même de comprendre les risques inhérents à leurs secteurs d'activités.
- Marsh compte quelque 600 spécialistes du secteur des communications, médias et technologies pour être au fait de l'évolution des risques liés aux secteurs d'activité des agences.

L'avantage Chubb (assureur) **CHUBB**[®]

- Une couverture d'assurance étendue et une expertise approfondie en matière de souscription reconnue à travers le monde.
- Excellente réputation dans le traitement des réclamations de façon juste et efficace.

Pour contacter les représentants de Marsh Canada Limitée

	Alexis Héroux	Réjean Bourque
Téléphone	514 285-5894	514 285-5970
Télécopieur	514 285-6651	514 285-6617
Courriel	alexis.heroux@marsh.com	rejean.bourque@marsh.com